

## Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2025 : publication de l'avis de convocation

L'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra le **mardi 6 mai 2025 à 15 heures, sur première convocation, au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris.**

Les **projets de résolutions**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide du 20 février 2025 et soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que toutes les informations concernant l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet du Groupe, [rubrique Assemblée Générale 2025](#).

L'**avis de convocation** publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) et au JAL (Journal d'Annonces Légales) du 26 mars 2025 peut être consulté également sur le site Internet du Groupe, à la [rubrique Assemblée Générale 2025](#). Les documents de convocation vont être envoyés à tous les Actionnaires de la Société par voie postale, ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des Actionnaires avec une présentation des objectifs de ces dernières, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des Actionnaires.

L'Assemblée Générale, moment fort de la vie sociale de la Société, sera l'occasion de présenter notamment la stratégie du Groupe et ses perspectives de développement. Son déroulé intégrera les points suivants :

- Résultats 2024, performance financière et extra-financière
- Cadrage stratégique
- Stratégie et perspectives 2025
- Composition et travaux du Conseil d'Administration et des Comités, rémunération des mandataires sociaux
- Rapports des Commissaires aux comptes
- Environnement et Société
- Echanges avec la salle
- Vote des résolutions

**Benoît Potier**, Président du Conseil d'Administration et **François Jackow**, Directeur Général, seront présents pour évoquer l'avenir du Groupe.

**Tous les Actionnaires sont invités à s'exprimer** en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration, ou en **votant par correspondance ou par Internet**. Cette dernière modalité peut être réalisée :

- en **renvoyant le formulaire de vote** afin qu'il **parvienne à la Société au plus tard le vendredi 2 mai 2025 à minuit, heure de Paris** ;
- en **votant par Internet, avant l'Assemblée Générale**. Le site Internet de vote sera ouvert **du mardi 8 avril 2025 au lundi 5 mai 2025, 15h00, heure de Paris**. Les modalités d'accès à ce site sont détaillées dans les documents de convocation envoyés aux Actionnaires.

Air Liquide considère la **participation de chaque Actionnaire** comme essentielle.

Les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront tenus à la disposition des Actionnaires auprès de la Direction du Service Actionnaires, 75, quai d'Orsay, 75007 Paris, et publiés sur le site Internet du Groupe, [rubrique Assemblée Générale 2025](#), selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe, en français avec traduction simultanée en anglais. Elle sera accessible, via Internet, aux personnes sourdes et malentendantes.

## Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2025

### A caractère ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ; fixation du dividende
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions
- Renouvellement du mandat de Monsieur Xavier Huillard en qualité d'Administrateur de la Société
- Renouvellement du mandat de Monsieur Aïman Ezzat en qualité d'Administrateur de la Société
- Renouvellement du mandat de Monsieur Bertrand Dumazy en qualité d'Administrateur de la Société
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur François Jackow, Directeur Général
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Benoît Potier, Président du Conseil d'Administration
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs

### A caractère extraordinaire

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires pour un montant maximum de 470 millions d'euros en nominal
- Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux des Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions emportant renonciation des actionnaires à leur Droit préférentiel de souscription des actions à émettre à raison de l'exercice des Options de souscription
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux emportant renonciation des actionnaires à leur Droit préférentiel de souscription des actions à émettre
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du Droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe
- Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du Droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires
- Modification de l'article 14 (Réunions et délibérations du Conseil d'Administration) des statuts en application de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France

### A caractère ordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités

**Actionnariat d'Air Liquide (au 31 décembre 2024)**

- 33 % du capital détenu par les Actionnaires individuels
- 53 % du capital détenu par les investisseurs institutionnels étrangers
- 14 % du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

**CONTACTS****Relations Médias**[media@airliquide.com](mailto:media@airliquide.com)**Relations Investisseurs**[IRTeam@airliquide.com](mailto:IRTeam@airliquide.com)**Service Actionnaires**[actionnaires@airliquide.com](mailto:actionnaires@airliquide.com)**PROCHAINS RENDEZ-VOUS****Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2025 :**

Jeudi 24 avril 2025

**Assemblée Générale Mixte :**

Mardi 6 mai 2025

**Date de détachement du coupon\* :**

Lundi 19 mai 2025

**Mise en paiement du dividende\* :**

Mercredi 21 mai 2025

*\* sous réserve des approbations nécessaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 mai 2025*

---

Air Liquide est un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 60 pays avec environ 66 500 collaborateurs, le Groupe sert plus de 4 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Agir au présent tout en préparant l'avenir est au cœur de la stratégie d'Air Liquide. Avec son plan stratégique ADVANCE, Air Liquide se place sur la trajectoire d'une performance globale, alliant dimensions financière et extra-financière. Positionné sur des marchés d'avenir, le Groupe bénéficie d'atouts puissants tels que son modèle économique alliant résilience et solidité, sa capacité d'innovation ou encore son expertise technologique. Le Groupe développe des solutions en faveur de la transition climatique et énergétique - avec notamment l'hydrogène - et agit pour le progrès dans les domaines de la santé, de l'électronique ou encore des hautes technologies.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à plus de 27 milliards d'euros en 2024. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, CAC 40 ESG, EURO STOXX 50, FTSE4Good et DJSI Europe.